



**SAULDRE ET SOLOGNE**  
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 24/05/2023  
Reçu en préfecture le 24/05/2023  
Publié le  
ID : 018-200000933-20230524-2023\_05\_056-DE

### Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 16 mai deux mille vingt-trois, se sont réunis à la Maison de la pêche à Clémont, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

**Séance du lundi 22 mai 2023**  
**Délibération n° 2023-05-056**

#### **Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité pour le séjour jeunes et pour le renfort estival à la déchèterie**

**Conseillers en exercice : 35**

**Conseillers présents : 20**

**Pouvoirs : 6**

**Conseillers titulaires présents :** Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Hugues DUBOIN, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Marc GOURDOU et M. Jean-Yves DEBARRE.

**Pouvoirs :** M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,  
Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,  
M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à Mme Denise SOULAT,  
M. Gilles FEVRE a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,  
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. Hugues DUBOIN,  
M. David DALLOIS a donné pouvoir à M. Bernard DAUTIN.

**Absents :** Mme Sophie ESPEJO, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Florence LEDIEU, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ et M. Nicolas MOREAU.

**Secrétaire de séance :** Mme Dominique TURPIN

En raison des congés estivaux des agents techniques permanents qui assurent le gardiennage de la déchèterie et au regard de l'accroissement d'activité que connaît le site en cette période, il convient de créer un emploi d'adjoint technique non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité de gardien de déchèterie à temps complet pour les mois de juillet et août 2023.

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation du séjour jeunes du mois de juillet prochain, il convient de créer deux emplois d'adjoint d'animation non permanents pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230524-2023\_05\_056-DE

Considérant le besoin de recrutement saisonnier pour assurer le bon fonctionnement de la déchèterie intercommunale, et l'encadrement du séjour jeunes,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mai 2023,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1 : CREE un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à la déchèterie pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2023.**

**Article 2 : CREE deux emplois non permanents d'adjoint d'animation pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet pour l'encadrement du séjour jeunes pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2023.**

**Article 3 : AUTORISE la Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.**

Pour extrait conforme

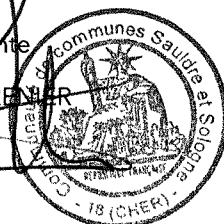
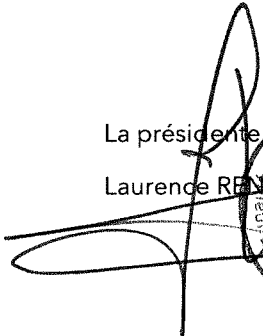
La secrétaire de séance,

Dominique TURPIN



La présidente

Laurence REMIER



Communauté de communes Sologne et Sologne  
18 (CHER)

Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/05/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.